

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

**Aux administrateurs de
LES CLUBS 4-H DU QUÉBEC INC.**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme LES CLUBS 4-H DU QUÉBEC INC. (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2022, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point

Le bilan au 31 mars 2021 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date n'ont pas été audités mais ont fait l'objet d'un rapport de mission d'examen.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

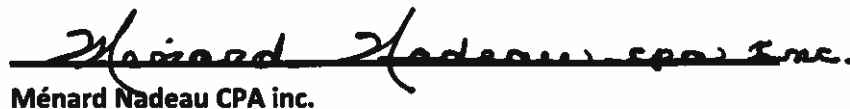
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

1


Ménard Nadeau CPA inc.

Laval, le 17 juin 2022

¹ Par François Ménard, FCPA auditeur

LES CLUBS 4-H DU QUÉBEC INC.**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2022****1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS**

La société est constituée selon la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Ses activités consistent à promouvoir auprès des jeunes la conservation de l'arbre, du milieu forestier et de l'environnement par l'information, l'éducation et la participation à des activités pertinentes. L'organisme est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

La société est mandataire pour l'administration des regroupements « Forme ta vie », « M'îles Lieux en forme » et de la « Brigade COVID Laval ». Les mandats de « Forme ta vie » et de « M'îles Lieux en forme » se terminent le 31 mars 2022 tandis que celui de la « Brigade COVID Laval » se termine le 30 juin 2022

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports liés aux activités spécifiques sont comptabilisés à titres de produits lorsque les activités ont lieu.

Les apports provenant de dons et d'autres revenus sont comptabilisés au moment de la réception des apports.

Les apports provenant de subventions sont comptabilisés lorsque la réception est raisonnablement assurée.

Les autres apports sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Apports reçus - Services et fournitures

La société reçoit des apports sous la forme de services et fournitures diverses. Ces apports sont constatés à leur juste valeur lorsqu'il s'agit de services et fournitures qui sont utilisés dans le fonctionnement courant et qu'ils auraient dû être achetés par la société si ils n'avaient été reçus à titre gratuit. Lorsque ces services et fournitures n'auraient pas été achetés si ils n'avaient pas été reçus à titre gratuit, les apports ne sont pas constatés dans les états financiers.

LES CLUBS 4-H DU QUÉBEC INC.**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2022****2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)****Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses, la valeur nette de réalisation des stocks.

Instruments financiers*Instruments financiers*

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

3. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Pour la présentation des états financiers, les annexes D à J fournissent des renseignements concernant des projets spécifiques.

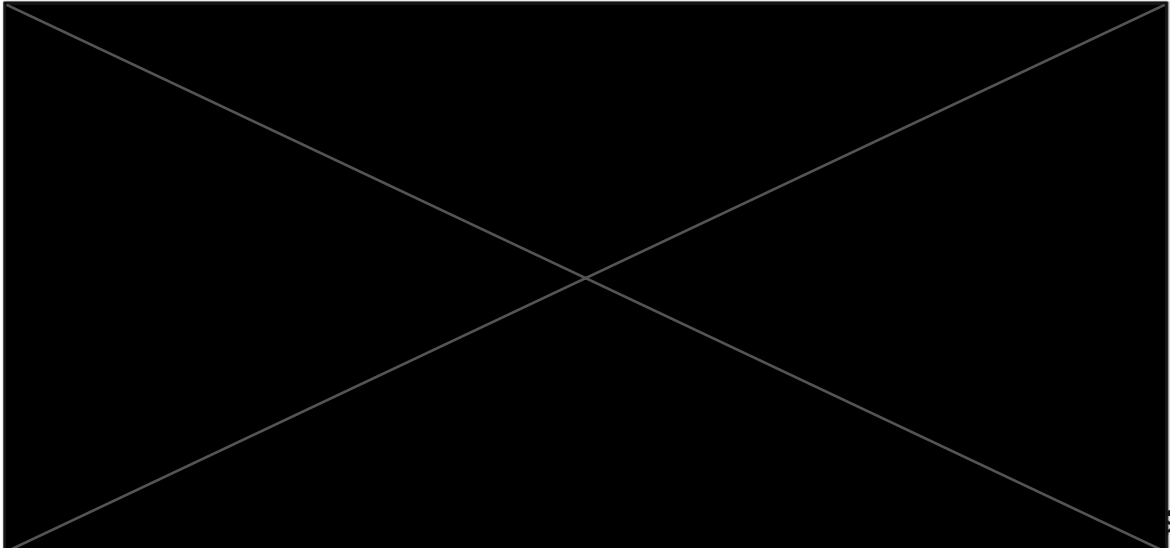
Les produits et les charges inscrits dans ces annexes sont déjà inscrits aux résultats et aux annexes A à C.

LES CLUBS 4-H DU QUÉBEC INC.

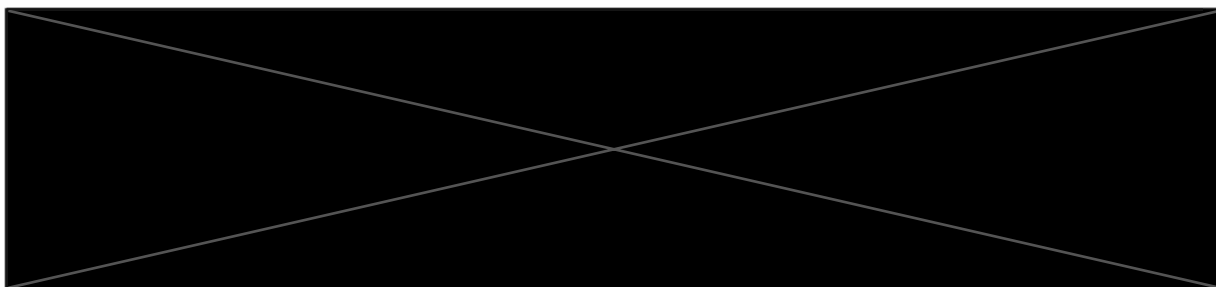
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2022

7. APPORTS REPORTÉS

	<u>Solde au début</u>	<u>Apports</u>	<u>Utilisation</u>	<u>Solde à la fin</u>
Milles Lieux en forme	34 192	89 644	82 352	41 484
				

8. SOMMES ASSUJETTIES À DES RESTRICTIONS

				
--	--	--	--	--

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

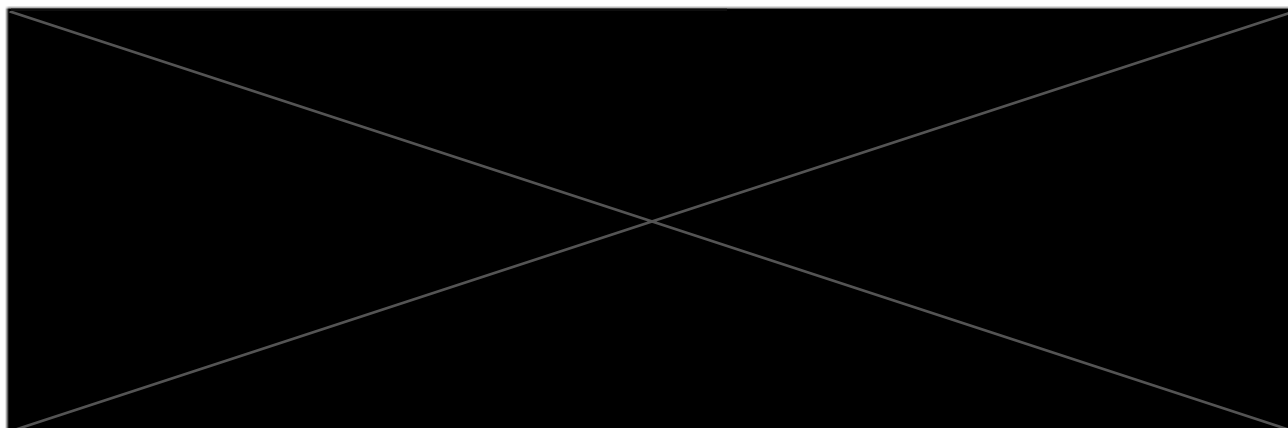
				
--	--	--	--	--

LES CLUBS 4-H DU QUÉBEC INC.
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

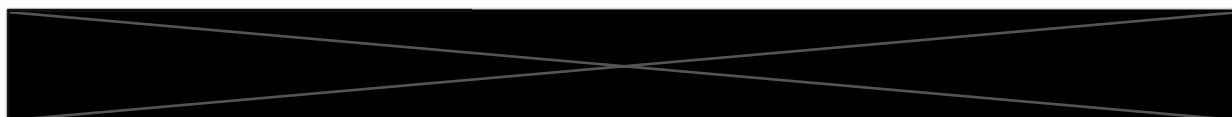
2022

2021

ANNEXE A - SUBVENTIONS



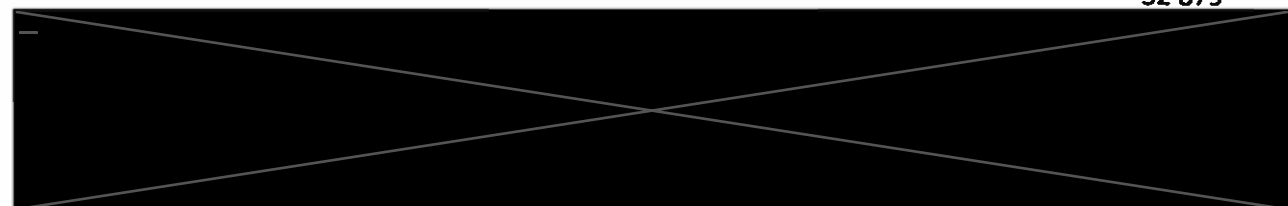
ANNEXE B - ENTENTES DE SERVICES



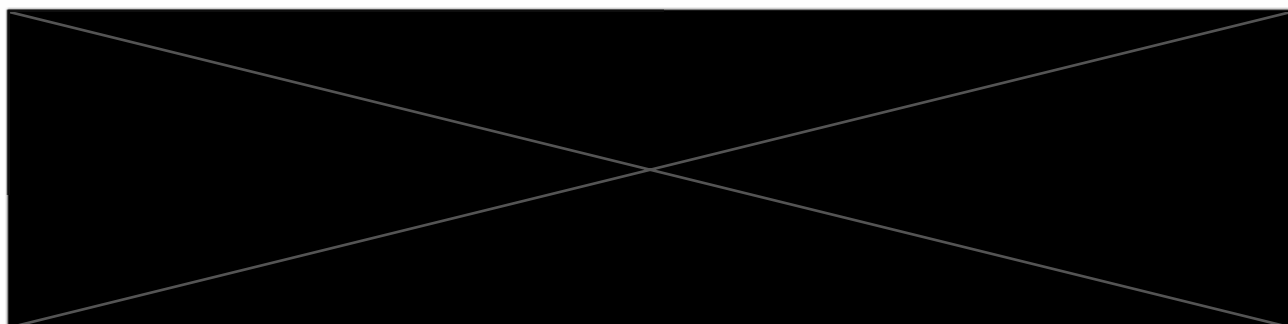
M^lles lieux en forme

-

32 879



ANNEXE C - SALAIRES ET CHARGES SOCIALES

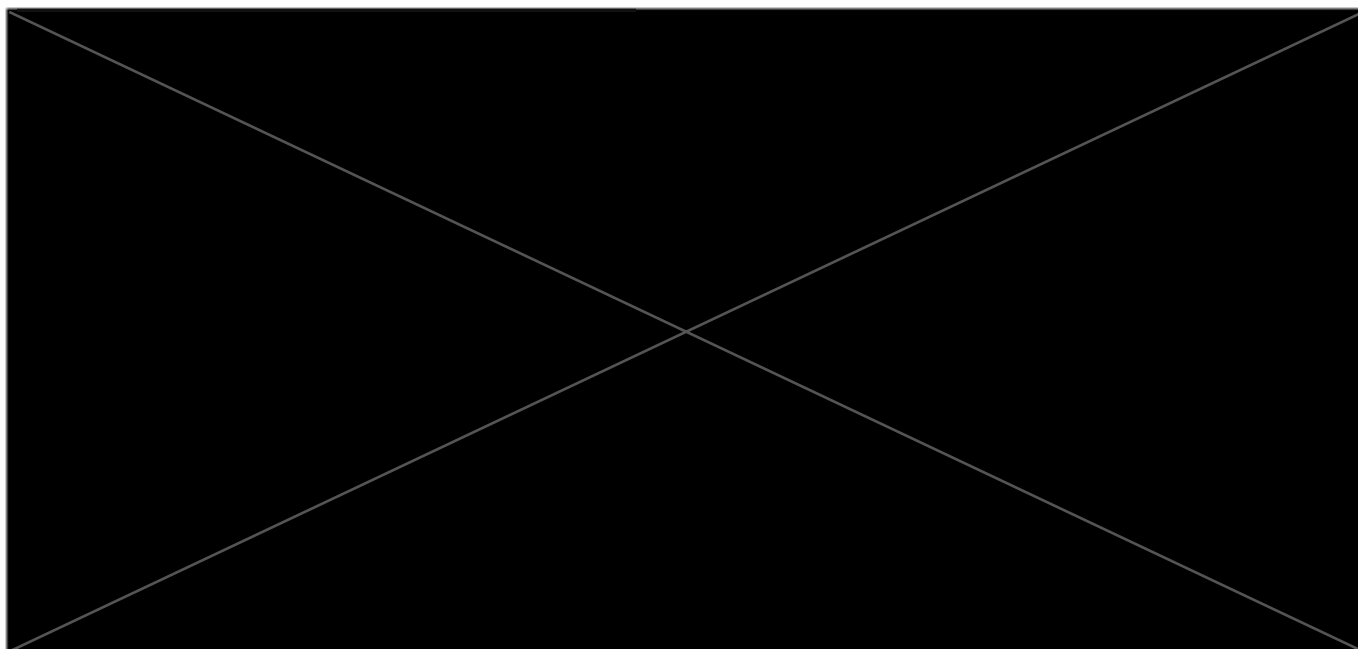


RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

20222021

ANNEXE D - PROJETS FORME TA VIE



ANNEXE E - PROJETS MÎLES LIEUX EN FORME

MÎLES LIEUX EN FORME - REVENUS

Ministère de la famille	- \$	35 400 \$
Ville de Laval	75 771	-
Autres	6 581	(2 521)
	<u>82 352</u>	<u>32 879</u>

MÎLES LIEUX EN FORME - CHARGES

Frais de coordination	43 736	18 692
Frais d'administration	13 043	6 681
Frais associés aux actions	25 573	7 506
	<u>82 352</u>	<u>32 879</u>

PROJETS MÎLES LIEUX EN FORME - BÉNÉFICE NET

	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>
--	-------------	-------------